

# EMPLOI – RETRAITE – SERVICES PUBLICS

## PETITION

**CGT – FO – FSU – UNSA – G10 solidaires**

**Du VAR**

Les différentes mobilisations qui se développent dans le pays, tant dans le secteur public, que dans le secteur privé, condamnent les choix du MEDEF et ceux du gouvernement sur les questions notamment d'emploi, de salaire, de retraites, de services publics.

Les efforts de la France pour empêcher la guerre en Irak ne peuvent faire oublier la violence et l'insécurité sociale que subit le monde du travail par la mise en œuvre de la politique ultra-libérale du gouvernement Raffarin, poussé par les exigences du MEDEF.

Les plans sociaux, les licenciements les privatisations, les suppressions d'emploi, le démantèlement des services publics sont les lots quotidiens du vécu des salariés actifs et retraités, du public comme du privé et des populations.

Le dossier des retraites porte en lui un véritable enjeu de société. Il est significatif de toute la démarche économique et sociale mise en œuvre dans notre pays.

Dans le prolongement du 1<sup>er</sup> Février la manifestation régionale à Marseille le 18 Mars 2003 a porté des exigences fortes notamment en terme d'emploi, de services publics et de retraites.

Il est urgent que s'ouvrent de véritables négociations sur la base des revendications des salariés.

**C'est pourquoi, ensemble, secteur privé et secteur public, actifs, retraités, chômeurs nous revendiquons:**

- l'arrêt des licenciements,
- des services publics répondant réellement aux besoins des populations, dans leur conception originelle.
  - Cela exclut** toute marchandisation de leurs missions.
  - Cela exige** que l'état leur donne les moyens de les assumer
  - Cela exige** l'arrêt des suppressions d'emplois, la résorption intégrale de la précarité, le renouvellement des effectifs par des embauches statutaires en nombre suffisant.
- Le maintien et la pérennité du système de retraite par répartition, par :
  - l'abrogation des mesures Balladur de 1993 ( 40 annuités pour le privé, désindexation des retraites par rapport aux salaires, 25 meilleures années )
  - l'ouverture des droits pour les périodes de recherche d'un premier emploi, d'études ou de formation.
  - Le droit à la retraite à 60 ans à 75% effectifs pour tout salarié.
  - Le droit de départ anticipé tenant compte de la nature des travaux réalisés ( pénibles, salissants, dangereux ... ) ou du nombre d'annuités déjà effectuées.
  - 37,5 annuités comme repère collectif public/privé.
  - Un financement assuré sur la base :
    - L'arrêt des cadeaux financiers au patronat et d'une réorientation des budgets pour une politique de plein emploi.
    - De cotisations tenant compte de l'ensemble des richesses créées dans le pays
    - D'une augmentation progressive des cotisations patronales.
    - D'une taxation des revenus financiers.

Toulon, le 21 Mars 2003

NOMS,PRENOMS	SIGNATURES	NOMS,PRENOMS	SIGNATURES